

SÉANCE DU 29 AVRIL 2019

Présents : Messieurs SAINT-BÉAT Christian, CONSTANTIN Serge, COURATIN Gérard, DENTON David, LAFON Joël,

Mesdames BURON Chantal, LAFON Nadine, SICOT Céline

Excusés : DEBIARD Michel donne pouvoir à CONSTANTIN Serge

GARCIA-IBANEZ Bernadette donne pouvoir à SAINT-BÉAT Christian

Secrétaire de séance : LAFON Nadine

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL

Monsieur le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1^{er} avril. Il est adopté à l'unanimité.

COMPÉTENCE EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 7 août 2015 dite « loi NOTRe » prévoyait le transfert obligatoire aux communautés de communes des compétences eau potable et assainissement au 1^{er} janvier 2020. La loi du 3 août 2018 est venue assouplir ce dispositif de transfert obligatoire en prévoyant que les communes membres d'une communauté de communes puissent s'opposer au transfert.

Les élus décident donc de s'opposer au transfert de la compétence eau potable à la communauté de commune de Fumel Vallée du Lot au 1^{er} janvier 2020.

Délib. 201923

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	10	10	0	0

ÉCOLE

Monsieur le Maire informe que le Syndicat Scolaire de la Haute Vallée de la Lède (SCOVAL) et les conseils municipaux des trois communes : Salles, Paulhiac et Montagnac sur Lède ont voté favorablement pour l'intégration de Lacapelle-Biron dans leur RPI à compter du mois de septembre 2019.

Les élus confirment leur souhait d'intégrer ce RPI à la rentrée 2019.

Délib. 201921

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	10	10	0	0

Monsieur le Maire donne connaissance des statuts du syndicat scolaire, les élus le valident à l'unanimité.

Délib. 201924

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	10	10	0	0

Chaque commune devant désigner trois délégués pour siéger au SCOVAL, les élus nomment Christian SAINT-BÉAT, Nadine LAFON et Céline SICOT.

Délib. 201922

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	10	10	0	0

TRAVAUX

Le chantier de remplacement de l'éclairage public est en cours.

Des travaux de renforcement des lignes vont être effectués au lieu-dit « Le Metge » et « La Male ».

L'implantation d'une armoire FREE au stade est en attente de la nouvelle proposition de convention et du projet ENEDIS.

Le projet d'installation d'un panneau lumineux reste en discussion. Si Monsieur le Maire insiste sur l'efficacité d'un tel support de communication et de diffusion d'informations, certains élus s'interrogent sur le coût onéreux (11 700€ environ) et sur la pertinence de son emplacement par rapport au site environnant (terrain arboré, église rénovée...). Des renseignements seront pris auprès d'autres communes de même importance possédant ce type d'outil communicant.

Monsieur le Maire expose son projet d'arboretum sur la place du 21 mai 1944 : apposer sur chaque arbre autour de la salle polyvalente des plaques-étiquettes portant les Nom, Prénom et âge des déportés capelains. Ce projet sera financé par Monsieur le Maire. Les élus acceptent à l'unanimité.

Les élus acceptent le devis de M. LACOUX pour l'installation de Windows 10 Pro sur le poste du secrétariat de la Mairie pour un montant de 199 € TTC.

Les élus acceptent le devis d'EGM-Enr pour le changement de trois radiateurs à la salle polyvalente pour un montant de 2534,40 € TTC.

TERRASSE « LE PALISSY »

Monsieur le Maire explique que M. FOGLI Fausto, gérant du restaurant « Le Palissy » n'a pas encore soldé la location de la terrasse pour les années 2017 et 2018. A ce jour, la dette s'élève à 600,10 €. La trésorerie suit l'affaire.

Suite à un entretien avec M. FOGLI, les élus proposent une nouvelle tarification de la location du domaine public pour l'installation de la terrasse soit :

0,35 €/m² occupé et par mois pour AVRIL, MAI, JUIN, SEPTEMBRE et OCTOBRE

1,00 €/m² occupé et par mois pour JUILLET et AOÛT.

Délib. 201920

Membres Conseil	Membres présents	Exprimés	Pour	Contre	Abstention
10	08	10	10	0	0

TRAVAUX ÉGLISE NOTRE DAME

Monsieur le Maire donne compte-rendu de la visite du Père Thibaut de La Serre, délégué de l'évêché pour le patrimoine à l'Église Notre Dame pour la réfection de l'intérieur. Même si des travaux de rénovation et d'entretien s'avèrent nécessaires, aucun chantier n'est prévu pour le moment car non inscrit au budget.

ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 26 MAI

Les élus établissent les permanences pour la tenue du bureau de vote.